



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20240315-DEL2024-014-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2024  
Date de réception préfecture : 18/03/2024

**DELIBERATION N° 2023-014 EN DATE DU 15 MARS 2024 PORTANT  
SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET  
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 15 Mars deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 11 Mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

**Présents :** M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

**Absents :** M. Jean-Paul BIGNET, M. CHAUMETTE Raymond

**Pouvoirs :** M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

**Secrétaire de séance :** Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2023,  
Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de 32 197.39 €,  
Considérant l'excédent d'investissement cumulé de 55 091.54€  
Considérant le néant de financement des restes à réaliser, soit un besoin total de financement de 0€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AFFECTER** la somme de 32 197.39 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- **D'AFFECTER** la somme de 55 091.54€ au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :  
Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 15 Mars 2024  
M. Camille CARCAT



Le Maire